PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE MRC DES CHENAUX

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 29 AVRIL 2015

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Narcisse MRC des Chenaux, tenue à la salle des conférences du bureau municipal, 353, rue Notre-Dame, Saint-Narcisse, le mercredi 29 avril 2015 à 17h30, sont présents, le maire monsieur Guy Veillette, mesdames les conseillères Nathalie Jacob, Mireille Paquin et Linda MacCulloch et messieurs les conseillers René Pinard et Denis Chartier, tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Christine Trudel, secrétaire trésorière adjointe et monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, sont aussi présents. Cette séance est convoquée par monsieur Guy Veillette, maire, conformément aux dispositions du code municipal.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 17h30 et fait la lecture de l'ordre du jour, lequel est annexé à la page 1908 du présent procès-verbal.

2015-04-17 <u>Renouvellement de l'adhésion de la Municipalité à Culture Mauricie pour l'année 2015-2016</u>

ATTENDU que notre municipalité est membre de Culture Mauricie depuis 2007 étant donné que notre comité culturel organise la programmation annuelle estivale à l'Agora Desjardins ainsi que différentes activités culturelles tout au long de l'année;

ATTENDU qu'être membre de Culture Mauricie donne accès à différents services, notamment par de l'accompagnement dans nos demandes de financement, un accès à leur programme de formation, des rabais auprès de leurs fournisseurs et l'inscription de notre municipalité sur leur site Internet;

ATTENDU la volonté de la municipalité de renouveler notre adhésion à Culture Mauricie pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob, Appuyé par monsieur Denis Chartier Et résolu:

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Narcisse renouvelle son adhésion à Culture Mauricie au montant de 60\$ pour l'année 2015-2016 et mandate madame Mireille Paquin, responsable du Comité culturel, pour nous représenter auprès de cet organisme. (ADOPTÉE)

Adoptée à l'unanimité.

2015-04-18 Présentation et dépôt des états financiers au 31 décembre 2014

ATTENDU que le rapport des vérificateurs, lequel mentionne que les états financiers présentent fidèlement, à tous égards important, la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2014;

ATTENDU que madame Christine Trudel secrétaire trésorière adjointe a fait la préparation des documents nécessaires à la vérification comptable et a complété le rapport financier à transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

ATTENDU que monsieur Guy Veillette, maire fait la lecture du rapport du vérificateur et demande à madame Christine Trudel, secrétaire trésorière adjointe de présenter le rapport financier à l'assemblée;

ATTENDU que le rapport financier déposé séance tenante nous indique des revenus de fonctionnement et d'investissement de 2 415 195\$, des charges pour 2 192 182\$ et un excédent des revenus sur les dépenses de 320 433\$ pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014, portant le surplus accumulé à 820 733\$.

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard, Appuyé par madame Linda MacCulloch Et résolu :

QUE le Conseil homologue les états financiers pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014.

QUE le conseil autorise monsieur Stéphane Bourassa, directeur général à signer les documents à transmettre à la firme des vérificateurs comptables, notamment la lettre de déclaration suite à la vérification.

Adoptée à l'unanimité.

2015-04-19 Nomination de la firme des vérificateurs pour l'exercice financier 2015

ATTENDU que l'article 966 du Code municipal stipule que le Conseil doit, avant le 15 avril de chaque année, nommer le vérificateur des livres pour l'exercice financier en cours et que faute de nomination, le vérificateur de l'année précédente est d'office reconduit dans son mandat ;

ATTENDU que le personnel de la firme Morin, Cadieux s.e.n.c. comptables agréés qui a fait la vérification des livres pour l'exercice financier 2014, ont été très appréciés du personnel de la municipalité;

ATTENDU que le Conseil est satisfait du travail et de la disponibilité de la firme qui exécute la vérification des livres de la municipalité ;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier, Appuyé par madame Mireille Paquin Et résolu : **QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Narcisse reconduit le mandat de la firme Morin, Cadieux s.e.n.c. comptables agréés, pour la vérification des livres de la municipalité de Saint-Narcisse pour son exercice financier du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, pour une somme de 9 900\$, taxes en sus et un montant de 1 500\$, taxes en sus pour la « Reddition de comptes du Programme d'aide à l'entretien du réseau local » tel qu'indiqué dans la confirmation de prix daté du 27 avril 2015 annexé à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Période de questions

- Aucune question.

2015-04-20 <u>Clôture de l'assemblée</u>

ATTENDU que l'ordre du jour est épuisé;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard, Appuyé par madame Linda MacCulloch Et résolu:

La clôture de	l'assemb	olée à	18h15
---------------	----------	--------	-------

Adoptée à l'unanimité.

Guy Veillette, maire
Stéphane Bourassa,
Directeur général